

**PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHAVIGNY – Meurthe-et-Moselle**

Séance du 18 mai 2018

L'an deux mil **dix-huit**, le **dix-huit mai**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 11 mai 2018

Date d'affichage : 22 mai 2018

Conseillers en exercice : 18 – **Présents** : 10 – **Votants** : 12

Présents : DUBOURG – GEORGE – HOPPE – MARECHAL – POJÉ – ROUYER – SOYER – TILLARD – VILLA – WEISS –

Absents : DENILLE – DENIS – LODDO – MAHLA – MAZOYER – SUSSON – TREMPÉ – ZITELLA –

Procurations :

DENILLE R. a donné procuration à TILLARD H.

MAZOYER C. a donné procuration à MARECHAL S.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MARECHAL

Ajout d'un point à l'ordre du jour, à l'unanimité :

➤ Rythmes Scolaires : horaires à la rentrée de septembre prochain

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/03/2018

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 30/03/2018, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20180518_28 - FINANCES – 7.10 Contrat de fourniture de Gaz avec ENGIE (01-05-2018 / 30-04-2021)

Monsieur Hervé TILLARD donne des explications complémentaires quant à la proposition reçue (maintien des mêmes tarifs pour les différents bâtiments, malgré la baisse de consommations des 3 dernières années – prix fixes sur 3 ans) et en l'absence de proposition concurrente.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité** (Monsieur Christophe DUBOURG salarié de la Société ENGIE n'a pas pris part au vote) :

- **CONSIDERANT** : l'arrivée à échéance du contrat de fourniture de GAZ NATUREL, passé avec GDF SUEZ, pour les 4 établissements communaux,
- **CONSIDERANT** : la consultation lancée pour le renouvellement du contrat, **à compter du 01 mai 2018**, auprès de divers fournisseurs,
- **CONSIDERANT** : l'offre de fourniture de GAZ NATUREL, émanant d'**ENGIE**,
- **ACCEPTE**: l'offre, émanant d'**ENGIE**, pour une durée de 36 mois, aux conditions définies dans le contrat pour l'ensemble des points de livraison : Salle Socio-éducative et Culturelle, Mairie, Ecoles et Atelier Technique,
.../...

- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat de fourniture de GAZ NATUREL à intervenir entre la Commune et **ENGIE**.

DCM N°20180518_29 - FINANCES – 7.10 Convention ‘RGPD - DPD’ avec le CDG54 (2018/2021)

Monsieur Le Maire donne des explications concernant la Protection des Données : ensemble des traitements des données personnelles de la collectivité, qu’elles soient informatisées ou non. Un responsable de traitement des données et un Délégué à la Protection des Données doivent être nommés. Le CDG-54 propose un service mutualisé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'**unanimité** :

- **CONSIDERANT** : que le règlement européen 2016/679 dit « **RGPD** – Règlement Général sur la Protection des Données » entre en vigueur le 25 mai 2018 et qu’il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application,
- **CONSIDERANT** : qu’il est obligatoire de mettre en place un « **DPD** – Délégué à la Protection des Données », à compter du 25 mai 2018,
- **CONSIDERANT** : que le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle propose de mutualiser cette fonction et de mettre à disposition, de la collectivité, son Délégué à la Protection des Données,
- **CONSIDERANT** : le projet de convention, établi par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle pour la période **2018-2021** (reconductible tous les ans par tacite reconduction), et définissant la mission, notamment la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité, moyennant une participation, exprimée par un taux de cotisation additionnel, fixé annuellement par délibération du CDG-54, soit pour **2018 de 0,057 % de la masse salariale**,
- **DESIGNE** :
 - Le responsable de traitement de données : Monsieur **Hervé TILLARD** -Maire de la Commune de CHAVIGNY-,
 - Le Délégué à la Protection des Données : Monsieur **Nicolas BELLORINI** -DPD mis à disposition par le CDG-54-.
- **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention "**de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne**", et tout document afférent, à intervenir entre la Commune et le CDG-54.

DCM N°20180518_30 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – 8.4 ZAC BRABOIS FORESTIERE : Dénomination des rues

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'**unanimité** :

- **CONSIDERANT** : la ZAC ‘Brabois Forestière’, Parc d’Activités récemment aménagé, par la Communauté de Communes Moselle et Madon, sur le Plateau de CHAVIGNY,
- **CONSIDERANT** : qu’il convient désormais de donner des noms aux différentes rues de cette ZAC,
- **DECIDE** : de désigner les rues comme indiqué sur le plan joint, à savoir :
 - Rue du Clocher de Vézelize (rue principale en rouge)
 - Allée des Prés de Champelle (allée annexe en bleu).

ETABLISSEMENT DES LISTES PREPARATOIRES DES JURES D'ASSISES 2019

Conformément à la circulaire préfectorale, relative à l'établissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises pour l'année 2019, six électeurs ont été tirés au sort à partir de la liste électorale arrêtée au 28/02/2018, à savoir :

- ❶ Mme BUTTNER, née JAMET Isabelle - 30 rue du Haldat
- ❷ M. PUGLISI Angélo - 11 lotissement La Presle
- ❸ Mme WALLABREGUE Inès - 20 Cottage Beauséjour
- ❹ M. MOINE André - 14 rue des Prés
- ❺ Mme COLIATTI Angélique - 06 Clos du Pré Lassé
- ❻ M. CHARLES Joël - 93 rue de Nancy

DCM N°20180518_31 – ENSEIGNEMENT – 8.1 Rythmes scolaires : HORAIRES à la rentrée de septembre 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **VU** : la délibération du Conseil Municipal n°20180330_18 du 30/03/2018, décidant :

- de suivre l'avis des conseils des Ecoles Elémentaire et Maternelle,
- le retour à la semaine d'enseignement sur **8 demi-journées réparties sur 4 jours** dès la rentrée de septembre 2018, dans les Ecoles Maternelle et Elémentaire,
- la poursuite du débat concernant les nouveaux horaires à appliquer (suite à la contestation du directeur d'école élémentaire sur les horaires proposés),

- **VU** : la nouvelle demande de l'Inspection Académique,

- **DECIDE** : de proposer aux services de l'Inspection Académique, la nouvelle organisation du temps scolaire comme suit :

- de 08 H 30 à 12 H 00
- de 14 H 00 à 16 H 30

cet horaire prenant en compte la volonté des enseignants de maximiser le temps d'apprentissage le matin et la nécessité d'un temps de restauration scolaire de 2 heures à la pose méridienne exprimé par la MJC des Castors qui en a la charge.

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion travail, concernant les horaires de classe et la restauration scolaire, est prévue le **01/07/2018 à 17 H 30 en Mairie**, une modification ultérieure des horaires étant toujours possible.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux et affaires diverses en cours :

- Brocante ce dimanche 20/05/2018.
- Fontaine du cimetière : travaux en cours par le Service Technique (+ préparatifs et réservation pour la mare pédagogique).
- Fontaine de l'Eglise : travaux retardés après l'installation de caméras car le secteur a subi de nouvelles dégradations (tags..).
- Le Service Technique a aménagé le terrain de 80 m² situé entre la ZAC du Haldat et la propriété TORET (débroussaillage, apport de 20 tonnes de terre et engazonnement), afin d'être plus facile d'entretien.
- Compte rendu de l'intervention de CCER Saintois à la salle le 16/05/18 (nouveau contrat d'entretien de la chaudière).

- Le Contrat SOBECA (entretien lampes éclairage public) ne sera pas reconduit puisqu'un 'relamping' a été prévu au budget.
- Le 4 pages d'informations est à l'impression
- Dotation Globale de Fonctionnement 2018 en légère hausse : + 2.295 €.
- Rénovation de la Mairie : dématérialisation du marché (en ligne depuis le 16/05/18).
- PLU Procédure simplifiée concernant le recul de 30 m sur le plateau : Enquête Publique en Mairie de CHAVIGNY du 13/06 au 13/07/2018.
- Compte rendu de la réunion du 16 mai avec la Métropole du Grand Nancy : La C.C.M.M. et la Commune de CHAVIGNY intègrent la 'Conférence Territoriale de la Métropole'.
- La CCMM a lancé une étude concernant le tram.
- Compte rendu de la réunion du 14 mai avec SOLOREM (rapport d'activité) :
 - Point sur les parcelles restant à construire (baisse du prix de vente pour les parties très pentues)
 - Déficit de l'opération ramené à environ 100.000 € (HT) à payer sur 5 ans
 - Rétrocession des équipements à titre gracieux.
- Immeuble 1 rue Derrière le Berger : Le procès-verbal provisoire de déclaration d'abandon manifeste a été affiché sur site et en Mairie, envoyé aux propriétaires et publié dans 2 journaux ; lancement de l'abandon définitif et d'expropriation à partir du 16/08/18.

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 09 juillet 2018 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.